

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Guillaume VOISIN

Absents excusés : Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Guillaume VOISIN), Denis RIDEZ (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Christine ROME (pouvoir à Corinne LINDA)

Absent : Romain PASSERAT

1 – Office de Tourisme

ECLA a décidé de dénoncer la convention de partenariat signée avec la CCBHS dans le cadre du développement touristique et du financement de l'office de tourisme de pôle intercommunal. La compétence tourisme revient donc à cette date entre les seules mains de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille. Pour autant, cette décision ne remet pas en question la présence d'un Office de tourisme à Voiteur, pas plus que la démarche de labellisation Grands Sites de France engagée sur le territoire.

2 – Rapport annuel du SYDOM

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport du SYDOM pour l'année 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

3 – Logement de la MAM

Le Conseil municipal décide d'attribuer le logement de la MAM, situé au 1^{er} étage du bâtiment 5 Place de la Mairie, à Mr Jérôme LHOSTIS et Mme Nathalie PONTRE à compter du 1^{er} octobre 2019, suite au départ annoncé de la locataire actuelle. Il s'agit d'un T4 d'une superficie de 106,78 m² loué 510,34 €.

4 – Mise à disposition de personnel

Etant donné la difficulté de la Commune de Menétru-le-Vignoble à recruter une secrétaire de mairie, le Conseil municipal décide de lui mettre à disposition un agent communal à raison de 3 heures par semaine et autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition.

5 – Agence postale communale

Le Conseil municipal déplore les fermetures à répétition de la Poste au détriment des usagers et entraînant à terme une fermeture définitive du Bureau. Afin d'éviter la disparition de ce service public, Monsieur le Maire suggère la création d'une agence postale communale dans le bâtiment de la mairie, ce que le Conseil municipal approuve à l'unanimité. Dans ce cas, la Poste fournit le matériel, participe financièrement aux travaux d'aménagement du local et alloue à la Commune une indemnité mensuelle.

6 – Modification de postes

L'agent qui effectuait le ménage de l'école le samedi et pendant les vacances scolaires n'a pas renouvelé son contrat. Le Conseil municipal décide en conséquence de supprimer deux postes de travail pour en créer un nouveau réunissant le ménage de l'école du lundi et du jeudi et celui du samedi et des vacances scolaires. Cette mission sera confiée à un agent déjà en poste et dont la durée hebdomadaire de travail sera augmentée.

7 – Office de Commerce et de l'Artisanat

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille met en place un Office intercommunal de Commerce et de l'Artisanat. Le Conseil municipal doit désigner un élu et un commerçant pour représenter la Commune au sein de cette instance. Le choix se porte sur Denis RIDEZ pour le représentant de la municipalité et Frédéric TONNAIRE pour le représentant des commerçants.

8 – Fiscalité

Face à la baisse des dotations de l'Etat, la Commune doit trouver de nouvelles recettes pour mener à bien ses projets. Le Conseil municipal décide, par 9 voix pour et 2 abstentions, de mettre fin à l'abattement de 15 % sur les bases de la taxe d'habitation, à compter de l'année 2020. Selon les situations, la taxe due par les contribuables aura à subir une augmentation se situant autour de 2%. Le Conseil municipal note que la fiscalité locale communale n'a subi aucune augmentation depuis 10 ans.

9 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Seille

Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts adoptés par le Comité syndical du S.I.E.H.S. dans sa séance du 25 juin 2019, permettant ainsi l'adhésion de la Commune de Voiteur, au même titre que les autres communes, pour l'intégralité de son territoire communal.

